

Agréation des entrepreneurs

Répartition

Il est évident qu'une entreprise agréée ne peut pas exécuter n'importe quel travail. Aussi il a déjà été précisé ci-avant que la nature et le degré de difficulté des travaux publics varient. C'est pourquoi ils sont rangés en catégories et sous-catégories. Les catégories sont désignées par une lettre, les sous-catégories par une lettre indiquant la catégorie à laquelle elles sont rattachées et par un indice.

L'autorité détermine pour chaque entreprise :

- les catégories et/ou sous-catégories de travaux qu'elle peut exécuter ;
- la classe à laquelle elle peut appartenir.

Il existe donc un double classement.

Exemple :

Un entrepreneur titulaire d'une agréation en classe 2, sous-catégorie D5 ne peut exécuter que des travaux de menuiserie dont le montant ne dépasse pas 275.000 EUR.

Le fait d'être agréé dans une catégorie n'entraîne pas une agréation dans ses sous-catégories.

Il existe toutefois quelques cas d'exception dans lesquels l'agréation dans une catégorie ou sous-catégorie entraîne automatiquement d'autres agréations dans une classe inférieure ou du même niveau.

B = B1

C = C1

D = D1

E = E1

F = F2

C = C5 moins 3 classes

E = D, G moins 3 classes

E1 = C1

P1 = P2, P3, S1 moins 2 classes

P2 = P1, P3, S1 moins 2 classes

B = A, E et G moins 3 classes

C = G moins 3 classes

D = E, G moins 3 classes

Catégories

CATEGORIES D'ENTREPRISES GENERALES	SOUS-CATEGORIES	
A. Entreprises de dragage	A1	Renflouage de bateaux et enlèvement d'épaves
B. Entreprises de travaux hydrauliques	B1	Curage de cours d'eau
C. Entreprises générales de travaux routiers	C1	Travaux d'égouts courants
	C2	Distribution d'eau et pose de canalisations diverses
	C3	Signalisation non-électrique des voies de communication, dispositifs de sécurité, clôtures et écrans de tout type, non électriques
	C5	Revêtements hydrocarbonés et enduisages
	C6	Pose en tranchées de câbles électriques et de télécommunication, sans connexion
	C7	Fonçages horizontaux de tuyaux pour câbles et canalisations
	D. Entreprises générales de bâtiments	D1
D4		Isolation acoustique ou thermique, faux plafonds et faux planchers préfabriqués ou non
D5		Menuiserie générale, charpente et escaliers en bois
D6		Marbrerie et taille de pierres
D7		Ferronnerie
D8		Couvertures de toit asphaltiques ou similaires, travaux d'étanchéité
D10		Carrelage
D11		Plafonnage, crépissage
D12		Couvertures non-métalliques et non-asphaltiques
D13		Peinture
D14		Vitrierie
D15		Parquetage
D16		Installations sanitaires et installations de chauffage au gaz par appareils individuels
D17		Chauffage central, installations thermiques
D18		Ventilation, chauffage à air chaud et conditionnement d'air
D20		Menuiserie métallique
D21		Ravalement et remise en état de façades
D22		Couvertures métalliques de toiture et zingage
D23		Restauration par des artisans
D24		Restauration de monuments
D25	Revêtements de mur et de sols autres que la marbrerie, le parquetage et les carrelages	
D29	Chapes de sols et revêtements de sols industriels	

CATEGORIES D'ENTREPRISES GENERALES	SOUS-CATEGORIES	
E. Entreprises de génie civil	E1	Egouts collecteurs
	E2	Fondations profondes sur pieux, rideaux de palplanches, murs emboués
	E4	Fonçages horizontaux d'éléments constitutifs d'ouvrages d'art
F. Entreprises de constructions métalliques	F1	Travaux de montage et démontage (sans fournitures)
	F2	Construction de charpentes métalliques
	F3	Peinture industrielle
G. Entreprises de terrassements	G1	Travaux de forage, de sondage et d'injection
	G2	Travaux de drainage
	G3	Plantations
	G4	Revêtements spéciaux pour terrains de sport
	G5	Travaux de démolition
H. Entreprises de voies ferrées	H1	Travaux de soudure de rails
	H2	Pose de caténaires
K. Entreprises d'équipements mécaniques	K1	Equipements d'ouvrages d'art et mécanique industrielle
	K2	Installations d'engins de manutention et de levage (grues, ponts roulants,...)
	K3	Equipements oléomécaniques
L. Entreprises d'installations d'équipements hydromécaniques	L1	Installations de tuyauterie
	L2	Equipement de stations de pompage ou de turbinage
M. Entreprises d'équipements électroniques	M1	Equipements électroniques à fréquence industrielle ou élevée, y compris équipements des stations d'alimentation
N. Entreprises d'installation de transport dans les bâtiments	N1	Ascenseurs, monte-charges, escaliers et trottoirs roulants
	N2	Transports par gaines ou tubes d'objets, de document sou de marchandises (pneumatique, mécanique, ...)
Installations électriques (l'agrégation dans cette catégorie n'existant pas, seule une agrégation dans les sous-catégories est possible)	P1	Installations électriques des bâtiments, y compris installations de groupes électrogènes, équipements de détection d'incendie et de vol, télétransmission dans les bâtiments et leur périphérie et installations ou équipements de téléphonie mixte
	P2	Installations électriques et électromécaniques d'ouvrages d'art ou industriels, et installations électriques extérieures
	P3	Installations de lignes aériennes de transport électrique
	P4	Installations électriques d'ouvrages portuaires
S. Entreprises d'installation d'équipements de télétransmission et de gestion de données	S1	Equipements de téléphonie et de télégraphie
	S2	Equipements de télécommande, télé-contrôle et télémessure
	S3	Equipements de transmission radio et de télévision, radar et antennes
	S4	Equipement d'informatique et de régulation de processus

CATEGORIES D'ENTREPRISES GENERALES	SOUS-CATEGORIES	
Installations spéciales (l'agrégation dans cette catégorie n'existant pas, seule une agrégation dans les sous-catégories est possible)	T2	Paratonnerres, antennes de réception
	T3	Equipements frigorifiques
	T4	Equipements de buanderies et de grandes cuisines
	T6	Equipements d'abattoirs
U. Installations pour le traitement des immondices		
V. Installations d'épuration d'eau		

Classes

Classe	Montant
1	Jusqu'à 135.000 EUR
2	Jusqu'à 275.000 EUR
3	Jusqu'à 500.000 EUR
4	Jusqu'à 900.000 EUR
5	Jusqu'à 1.810.000 EUR
6	Jusqu'à 3.225.000 EUR
7	Jusqu'à 5.330.000 EUR
8	Plus de 5.330.000 EUR